

Transcription du texte AncDK382

En marge

[21 mai 1761 ; Soit communiqué à l'Assemblée du 23ème may 1761 ; A. De Brier ; [sic]]

[enregistré sur le registre des requetes de la ville et territoire de Dunkerque numero = 25 folio 74 verso ; Temoin grefier soussigné C. Morincq]

Feuillet 1

1. A Monsieur le Doyen
2. A Messieurs
3. Messieurs les Grand Bailly,
4. Bourgmestre et echevins de la ville
5. et territoire de Dunkerque

6. Jean-Baptiste Grimonpré le Jeune, à lui
7. joint Jean Vermeire et Jean Derycke
8. bourgeois et habitans en cette ville
9. ont l'honneur de vous représenter
10. tres respectueusement,

11. Que depuis environs sept ans ils ont bien
12. voulu se prester et employer quelques
13. heures de leur tems à l'instruction des
14. pauvres enfans en cette ville regardant
15. les premiers principes de notre sainte
16. religion suivant le catechisme de notre
17. diocese, la lecture et l'écriture, et ce du consentement et
18. appobation de monsieur notre pasteur
19. et doyen de la chrestieneté et sous vos
20. auspices Messieurs.

21. Que cependant ayant été informéz et
22. ayant du depuis⁽¹⁾ depuis vus par eux meme que
23. tout au long des dunes du coté de l'Est
24. sous votre territoire non seulement
25. la plus grande partie des enfans des pauvres
26. mais les parens meme se trouvoient dans
27. une ignorance crasse des premieres regles

Feuillet 2

28. du chrestianisme faute d'instruction
29. convenable, ou d'occasion opportune,
30. les supplians animez par une continuation
31. de leur meme zele ont ete conseillez
32. d'y faire construire quelque retraite
33. à couvert et convenable à tels fins. Et
34. pour y parvenir, ils ont deja convenu
35. du prix d'achat d'un terrain prez des
36. dunes d'environs dix toises en quarré⁽²⁾
37. faisant partie du jardin pottager
38. de Jacobus Bloc qui en est le propriétaire
39. et le vendeur pour le prix et somme de
40. cent cinquante livres pour la dite partie.

41. Et comme les supplians sont d'intention
42. d'y faire construire ledit edifice aux
43. fins susdites, ils ont cru qu'il etoit
44. de leur devoir avant tout de vous
45. en donner toute connoissance Messieurs,
46. d'autant plus que le batiment, ou,
47. pour mieux dire, cette ecole de charité
48. en faveur des pauvres se trouve
49. non seulement dans le territoire,
50. mais de plus sous la paroisse de
51. Dunkerque. Pour que, apréz en
52. avoir communiqué suivant qu'il
53. peut convenir au cas present,

Feuillet 3

54. avoir la bonté d'accorder aux supplians
55. à l'effect des presentes toute aprobaton
56. et protection. Et ferez equité, charité, ex-cetera
57. Signatures : JB Grimonpré le Jeune ; Jean Vermeire
58. Signature : J. De Rycke

59. Vu la requeste cy dessus, et le requisitoire de Messieurs du Magistrat
60. Je sousigné, doyen de chretieneté et curé de Dunkerque, certifie que la premiere
61. partie de cette requeste contient verité, et j'estime que cette ecole dominicale
62. sera très utile pour la jeunesse de tout le Rosendael, et qu'il convient d'accorder
63. aux desirs de l'article 19 du placart⁽³⁾ donné par l'Archiduc Albert le 31 aoust 1608

64. (rature) toute approbation et protection. A Dunkerque, le 25 may 1761

65. Signature : H. Gramon

66. Soit communiqué au Grand Bailly, fait à

67. l'Assemblée du 26 mai 1761

68. Signature : C. Morincq

69. Vu la requete cy dessus, ainsy que l'avis de Monsieur

70. le Doyen, qui m'ont été communiqués,

71. je n'empêche d'accorder les conclusions des suplians

72. conformément au susdit avis. A Dunkerque le 26

73. May 1761 Signature : Faulconnier

74. Le Magistrat, vu la presente requete et son

75. apostille⁽⁴⁾ qui l'a renvoyé à l'avis de Monsieur

76. Henry Gramont doyen de chretienneté et

77. curé de cette ville, l'avis dudit sieur Gramon,

78. la communication en faitte au Grand Bailly

79. ainsy que son avis, vu aussi l'article

80. 19eme du placard donné par les archiducs

81. Albert et Isabelle à Bruxelles le 31e aoust

82. 1608, concernant les points et articles, arrettés

Feuillet 4

83. au synode⁽⁵⁾ de Malines, voulant donner aux

84. suplians des marques de la satisfaction dont

85. il est penetré, a approuvé et approuve

86. un si saint ouvrage qu'ils ont entrepris

87. et il le protegera toujours, ne voulant pas

88. laisser sans fruits la piété, le zele

89. et la charité qui les animent envers

90. leurs habitans. Aussy recevront ils en

91. toutes occasions des marques assurées de sa

92. protection et bienveillance et soit enregistré

93. à l'Assemblée du 27^{ème} may 1761

94. Signature : A. De Brien

Définitions :

(1) d' depuis : depuis

(2) la toise (en) carré : mesure de surface équivalent à une surface de six pieds de long sur six pieds de large, soit environ 3,8 m²

(3) placard ou placard : avis écrit ou imprimé affiché publiquement

(4) apostille : annotation en marge ou au bas d'un écrit

(5) synode : assemblée des curés et des autres ecclésiastiques d'un diocèse, laquelle se fait par le mandement de l'évêque ou d'un autre supérieur.

CMVA